



Agent.es de la Ville de Paris : un toit, c'est un droit !

En 1945, la part des dépenses logement en rapport aux revenus du foyer était de 5%. Aujourd'hui, il avoisine les 50% en île de France ! Pour tous.les agent.es de la Ville le logement est de loin le premier poste de dépenses du foyer. La politique de Macron a fait exploser la crise sociale du logement.

En 2024, les loyers ont (encore) augmenté de 5,1% dans les grandes villes.

Le contrôle des loyers n'est pas une utopie : lors de la 1ère guerre mondiale (1914-1918), le gouvernement avait institué suspension des paiements de loyers

Quelques chiffres, en France :

- **855 morts de la rue en 2024**
- **400 000 SDF recensé.es** en 2024, contre 142 000 en 2012 dont au moins **3 000 enfants à la rue** recensés
- **2,8 millions de demandeurs de logements social** aujourd'hui, 2,1 millions en 2017. Près de 33% d'augmentation en 8 ans.
- **34% de hausse des expulsions** entre novembre 2023 et novembre 2024
- - de **300 000 logements HLM attribués en 2024** contre environ 500 000/an entre 2015 et 2017... et **encore -20% depuis un an !**
- Seulement 259 000 logements sociaux mis en chantier en 2024... contre 435 000 en 2017 et trop peu accessibles aux faibles revenus.

La Ville doit mettre ses agent.e.s à l'abri ses agent.es !

La moitié des agent.e.s de la Ville habite hors de Paris. 10 000 sont en attentes de logements sociaux. Les agent.es, quelques soient leur statut subissent de plein fouet la crise sociale du logement. Le gel des salaires, l'inflation, la montée de la précarité (15 000 vacataires sur 60 000 salarié.es de la Ville de paris) font que les demandes d'aides financières exceptionnelles, de logement social, d'hébergement d'urgence explosent.

Obtenu par les luttes sociales en 2007, le droit au logement est reconnu comme droit fondamental et garanti par l'Etat par la loi DALO/DAHO (Droit Au Logement Opposable et Droit à l'Hébergement Opposable). Or, les sommes consacrées à l'hébergement d'urgence des agent.es en difficulté sont passées de 4 300 000 € en 2009 à 420 000 € en 2025 : **le budget a été divisé par 10 !!!** Résultat : **5 fois moins d'agent.es pris.es en charge.**

De moins en moins d'attribution de logements sociaux aux agent.es.

25% du contingent logement social de la Ville de Paris devrait être attribué aux agent.es. Ce n'est pas le cas : **en 2010 la Ville attribuait 815 logements à ses agent.es avec un objectif de 1 000** (25% des logements sociaux proposés chaque année). **Elle en a attribué moins de 500 en 2024 !**

Le droit au logement est un droit fondamental, essentiel et vital. La Ville doit le garantir pour tous ses agent.es, quel que soit leur statut.

Le collectif Droit Au Logement des agent.es de la ville et le SUPAP-FSU revendiquent :

- La création de structures d'hébergement pour les agents (hébergement d'urgence, résidence sociale, etc.)
- Une hausse massive de la construction et de la rénovation de logement sociaux (spécialement les « PLAI », catégorie de logement social la plus demandée mais la moins construite : 70% des demandes de logement)
- L'obligation pour chaque Mairie d'arrondissement de réserver un pourcentage de son contingent de logement sociaux pour les agents de la Ville.
- La réquisition des logements vides et davantage de préemption.
- La mise aux normes des passoires thermiques, des logements indécents.
- L'embauche importante de travailleur.se.s sociaux.les pour accompagner les agent.es en difficulté de logement
- Baisse des loyers par un VRAI encadrement des loyers
- L'arrêt de toute expulsion

Face à vos difficultés de logement ne restez pas seul.e.s ; l'union fait la force, la lutte paie.

Mobilisons-nous pour faire pression sur notre employeur et les élu.es de la Ville.

Contactez et rejoignez le Collectif Droit au Logement des agent.es de la ville de Paris du SUPAP-FSU.

400 attributions de logement pour plus de 10 000 agents en attente, ça ne suffit pas !

Le collectif syndical droit au logement des agent.es de la Ville de Paris FSU :
Un outil pour mener la lutte !

PERMANENCES DU COLLECTIF

Droit Au Logement des agent.e.s de la Ville de Paris FSU :

**Jeudi 30 octobre
Jeudi 6 novembre
Jeudi 13 novembre**

**10h-13h et 14h-17h
50 av Daumesnil immeuble du fond, 3^e étage (c'est fléché)**

NOUS CONTACTER avant:

collectifdal.fsu.vdp@etik.com

Un toit, c'est un droit !

Le combat continue -supap FSU

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer. 01 44 68 13 75 ou syndicat-supap-fsu@paris.fr